

Arrêté du Président

N°2026-12

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché territorial au titre de la promotion interne (catégorie A)

Le Président du CDG43,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et particulièrement les articles 5 et 6,

VU le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 6 quotas de recrutement sont satisfaits,

Arrête

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché territorial, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2026 :

MOULEYRE Colette	Commune d'ARSAC EN VELAY
-------------------------	---------------------------------

Article 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

Article 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly Saint-Marcel,

Le 15 Juin 2026

Michel Chapuis, Président du CDG43

Date d'affichage :



Maison des Communes
CDG
43
120 Espaly St Marcel

AR Prefecture

043-284300027-20260615-202612-AR
Reçu le 16/06/2026